

**NOTICE EXPLICATIVE**

Pour mener à terme le projet immobilier situé à l’angle des rue Chaussée Jules César et Rue Charles de Gaulle, certaines parcelles appartenant à la ville du Plessis-Bouchard sont nécessaires.

Ce projet comprend un ensemble de 69 logements collectifs dont 22 logements locatifs sociaux et de 4 cellules commerciales. Le permis de construire a été délivré le 2 juillet 2019 (PC 09549118B0021).

Déjà en 2017, à l’issue d’une enquête publique, les parcelles AH 719 et AH 899 avaient été désaffectées et déclassées en vue de leur aliénation à la société KAUFMAN & BROAD.

Aujourd’hui, c’est la parcelle AH 721 qu’il convient de désaffecter puis déclasser. Du fait de l’existence de places de stationnement, cette parcelle relève du domaine public routier.

*Superficie de la parcelle AH 721 : 498 m²*

*Composition : bâtiment de La Poste, places de stationnement, espaces verts*

Relevant du domaine public routier, cette parcelle doit être désaffectée et déclassée avant son aliénation à la société KAUFMAN & BROAD.

La suppression des places de stationnement constituera une atteinte aux fonctions de desserte de la parcelle, au sens de l’article L.141-3 du Code de la voirie routière. Aussi, il est proposé de soumettre la question du déclassement de cette parcelle à enquête publique. Cette proposition a été validée en Conseil Municipal par délibération du 26 septembre 2019.

**ANNEXES :**

* Annexe n° 1 : plan de situation
* Annexe n°2 : liste des propriétaires des parcelles riveraines, au droit de l’aliénation
* Annexe n°3: délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2019